

RESIDENCE DU RUANDA.
TERRITOIRE D'ASTRIDA.
N° 424 /T.P.

Astrida, le 22 février 1951.-

Objet:

Renseignements.-



Monsieur l'Administrateur et Honoré confrère,

Suite à votre n°79/Sec. du 14-1-1951, j'ai l'honneur de vous fournir les renseignements demandés par votre précitée.

1°- Les poutrelles de 12 m. ont été transportées par Messieurs Piront et Thiry transporteurs à Usumbura. Je me permets de vous faire remarquer cependant que ce transport comportant des dangers et de nombreux inconvénients, Messieurs Piront et Thiry le font à titre de service à un client. Généralement chacun de ces transports s'accompagnant d'une commande d'essence pour les C.A.C., de ciment ou d'autres marchandises (chaque camion ne peut transporter que 2 poutrelles).

2°- L'adresse de la firme fabricant les lettres lumineuses est la suivante: PEDUZZI, Nivelles 98 rue de Namur - Produit Schotchlite.

3°- Concernant le Pont Hins les renseignements et les plans vous seront fournis par le Service des Travaux Publics à Usumbura (Monsieur Van Vlaenderen) le territoire ne possède qu'un de ces plans. Les matériaux constitutifs du pont sont :
a) des poutrelles Chanic - délai de livraison : 6 mois, 9 frs le Kg.
b) ciment et moellons et fers à béton.
Le prix dépend de plusieurs facteurs dont le principal est la chance de trouver un emplacement où la roche permet de poser la culée sans descendre à une grande profondeur.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur de Territoire, mes salutations confraternelles.

L'Administrateur de Territoire, ff.,
J.KIRSCH,

Monsieur l'Administrateur du Territoire

de & à

K I T E G A .-